



ÉCOLE DE HAUTES ÉTUDES
POLITIQUES ET JURIDIQUES
EHEPJ



Revue d'études politiques et juridiques

ISSN : 3.02406-57-343-1

Vol : 1, Numéro 1

L'INTEGRATION REGIONALE OUEST-AFRICAINE FACE AUX CRISES : REFORMES ET SOLUTIONS INNOVANTES

Auteur 1 : LOOHA BONGUE SOSSO Stéphane

LOOHA BONGUE SOSSO Stéphane, Doctorant, Université de Douala, Chargé des affaires juridiques du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
E-Mail : bonguesosso@gmail.com

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : LOOHA BONGUE SOSSO (S.) « L'intégration régionale ouest-africain face aux crises : reformes et solutions innovantes », Revue d'études politiques et juridiques (REPJ) « Numéro 1 / Volume 1 ».

Date de soumission : 16 mai 2026

Date de publication : 30 juin 2026

Résumé

L'intégration régionale, qui a connu des lettres de noblesse depuis une vingtaine d'années, particulièrement en Afrique de l'ouest, traverse aujourd'hui une phase difficile, caractérisée par des crises sécuritaires, politiques et économiques sans précédent. Cet état de choses impose des mutations profondes. En effet, à l'instar des crises qu'elle traverse, l'Afrique de l'ouest doit procéder à des réformes sectorielles qui vont au-delà d'une approche économique. Ceci passe notamment par une transition inéluctable d'une intégration purement économique et fragmentée vers une intégration politique, sécuritaire et technologique renforcée. Aussi, sur le plan économique, il faut ériger un nouveau paradigme. Celui-ci consisterait à renforcer l'effectivité de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), développer des infrastructures transfrontalières de qualité, et des solutions numériques pour fluidifier les échanges ; ériger une politique sécurité partagée pour mieux endiguer le phénomène du terrorisme. Les réformes clés doivent inclure également l'harmonisation des politiques, le financement durable des Communautés Économiques Régionales (CER) et l'investissement dans le capital humain.

Mots clés : Intégration régionale-régionalisme-crisis-réformes-sécurité.

Abstract

Regional integration, which has gained prominence over the past twenty years, particularly in West Africa, is currently experiencing a difficult phase marked by unprecedented security, political, and economic crises. This condition requires deep reforms. To address these challenges, West Africa must undertake comprehensive sectoral reforms that go beyond a purely economic approach. To achieve this, there has to be an inevitable transition from a fragmented, exclusively economic model of integration toward a more robust framework encompassing political, security, and technological dimensions. From an economic perspective, a new paradigm must be established. This could involve strengthening the effective implementation of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA), developing high-quality cross-border infrastructure, and promoting digital solutions to facilitate trade. Furthermore, establishing a shared security policy is essential to effectively contain terrorism. Key reforms should also include harmonizing public policies, sustainable financing of Regional Economic Communities (RECs), and increasing investment in human capital.

Keywords: Regional integration-regionalism-crisis-reforms-security.

Introduction

L'engagement dans les voies de regroupement telles que l'unité, la coopération et l'intégration régionale de l'Afrique ont été de tout temps des objectifs pour de nombreux responsables africains comme George Patmore, ou Marcus Garvey, ainsi que pour des nationalistes comme Kwame Nkrumah qui, dans l'un de ses ouvrages¹, préconisait déjà l'unité africaine. La réalisation de cet objectif a conduit à la naissance de l'union Africaine (UA), mais également à celle de différentes organisations sous-régionales notamment la sous-région ouest africaine. L'intégration est devenue prioritaire au fur et à mesure que les défis de la mondialisation et de l'interdépendance se sont imposés aux pays de l'Afrique de l'Ouest, avec en prime le risque d'une marginalisation du continent africain.

Dès ses premiers pas, le régionalisme en Afrique de l'ouest répondait à deux nécessités. La première était de contribuer à renforcer l'unité politique au niveau panafricain, la seconde consistait à promouvoir la croissance économique et le développement. Si la croissance économique semble une réalité bien qu'à géométrie variable, force est de constater au regard de l'actualité brûlante que la sous-région ouest africaine n'a jamais été autant balkanisée².

En effet, plus de soixante ans après les indépendances, l'Afrique de l'Ouest semble plus que jamais divisée alors qu'elle a longtemps été présentée comme un modèle d'intégration régionale³. Sur les seize États qui se partagent cette partie du continent, le Nigéria, le Ghana et la Côte-d'Ivoire, considérés comme les locomotives de cette sous-région- ont une population évaluée à plus de 300 millions d'habitants et un niveau de développement nettement avancé que le reste des pays. Ce découpage de la sous-région est renforcé par des barrières commerciales, linguistiques, culturelles, administratives, et autres. Ajouté à tout ceci, une multitude de crises aux origines diverses : la corruption, l'ultra libéralisme, les inégalités sociales, la récurrence des crises électorales, la militarisation de la vie politique et sociale, la remise en cause de l'Etat unitaire par la recrudescence des mouvements indépendantistes.

Sur ce dernier point, on observe depuis plusieurs années que la situation sécuritaire de l'Afrique de l'ouest connaît une décadence sans précédent due à une conjonction de facteurs

¹ L'auteur expose dans cet ouvrage les problèmes qui se posent encore aujourd'hui à l'Afrique indépendante. Dans ce livre, il dresse un bilan du passé et propose des plans d'avenir pour l'éducation et le développement d'une Afrique moderne, capable de jouer pleinement son rôle dans le concert des nations. V. NKUMAH Kwamé, *Africa Must Unite*, Library of Congress Catalog Card n°63-18462, 1963, p.12.

² La dernière en date s'est manifestée le 16 septembre 2023 où le Burkina Faso, le Mali et le Niger, trois États dirigés par des régimes militaires issus de coups d'État, ont décidé de former l'Alliance des États du Sahel (AES). Cette nouvelle organisation régionale a vu le jour dans le sillage de l'intensification de la crise interne au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2023, dont le point culminant a été atteint le 28 janvier 2024 avec l'annonce, par les trois États membres de l'AES, de leur retrait de cette organisation régionale fondée en 1975. Lire AES (Alliance des États du Sahel). (2023a). Communiqué Final : Rencontre ministérielle des pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) sur le développement économique de l'espace du Liptako-Gourma. 25. Novembre 2023. [En ligne] <https://lefaso.net/spip.php>.

³ En dépit des échecs répétés dus à des fondements théoriques et idéologiques inadaptés, l'Afrique de l'ouest présente un modèle d'intégration régionale relativement aboutie. La libre circulation des biens, des personnes et des capitaux est effective, contrairement à d'autres organisations d'intégration régionale comme ceux de l'Afrique centrale (CEMAC, UEAC). Lire SANNY AGNORO (A.), *Regard critique sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Thèse de doctorat, Université Toulouse 1, 2008, p.23.

notamment, l'accentuation des vulnérabilités sociales, économiques et climatiques avec des conflits communautaires, montée en puissance des mouvements djihadistes, la fragilité structurelle des Etats, ainsi que la recrudescence de la criminalité transfrontalière.

Cette détérioration sécuritaire se déroule également dans un contexte géopolitique marqué par la militarisation du pouvoir politique, la montée en puissance des velléités anti-néo-colonialistes, les changements d'alliances stratégiques et une crise migratoire galopante. Ces différentes crises ont impacté de manière négative le processus d'intégration économique et territoriale de l'Afrique de l'ouest.

Elles ont précisément affaibli la plupart des institutions sous-régionales, notamment la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a de plus en plus du mal à faire appliquer ses mécanismes politiques et juridiques en cas de rupture de l'ordre constitutionnel dans un Etat membre et à assurer la plénitude de la sécurité collective de la sous-région.

Pour pallier à cette situation, des initiatives sécuritaires ont été développées tant par les Etats pris individuellement ou en action concertée, ainsi que les acteurs extérieurs comme les Nations unies. Mais jusqu'ici de telles initiatives ont montré leurs limites. Les groupes terroristes se déploient davantage, ils ont même étendu leurs champs d'intervention, développé de nouveaux modes opératoires. Le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Nord du Nigéria, singulièrement les régions situées autour du bassin du Lac Tchad et la région des « trois frontières »⁴ constituent l'épicentre des attaques de ces renégats au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Ils mènent également des tentatives d'infiltration et de déstabilisation dans plusieurs pays du Golfe de Guinée.

Comme principale conséquence, cette situation d'instabilité permanente a eu un impact sur la démocratie et l'Etat de droit dans la sous-région, on observe comme un recul grave des pratiques démocratiques. Les changements constitutionnels pour imposer un troisième mandat et manipuler le processus électoral, ainsi que la recrudescence des coups d'Etat dans certains pays de la région peuvent expliquer en grande partie la récurrence et la persistance de la crise sécuritaire. Celle-ci a affaibli considérablement les capacités d'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) pour sécuriser les populations et permettre à l'Etat d'assurer son pouvoir régalien⁵.

Cet état de chose n'affecte pas uniquement la stabilité politique et sécuritaire, il déteint aussi sur le processus d'intégration régionale longtemps montré en exemple. Le besoin de surmonter ces obstacles et répondre aux crises est donc crucial, surtout dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté où le cloisonnement et l'isolement sont contre-

⁴ La zone des « trois frontières » est une zone géographique sans limite précise situé au Sahel entre trois pays : le Mali, le Burkina Faso et le Niger¹. Cette région particulièrement difficile à contrôler pour les gouvernements de ces trois États est très touchée par la contrebande et le terrorisme international². L'insécurité y est aggravée par la désertification croissante qui plonge les populations dans l'extrême pauvreté et augmentant les conflits pour l'accès aux ressources. [en ligne] www.wikipedia.com.

⁵ NAREY O. (dir), *La construction de l'Etat en Afrique : entre démocratie et coups d'Etat*, Actes de la 3ème édition des journées scientifiques de droit constitutionnel à Niamey (Niger) du 26 au 28 octobre 2022, édition l'Harmattan, 2023, pp-710

productifs pour un continent comme l'Afrique dont les prédictions futuristes sont très positives⁶.

A cet effet, il urge que des solutions pérennes soient prises. Elles sont d'ailleurs nombreuses fort heureusement, dépendent des situations de crises, mais reposent surtout sur des potentialités solides d'une intégration régionale (I) qui à l'épreuve du temps mérite d'être renforcée (II).

1. Les potentialités d'une intégration régionale éprouvée

Si le concept et la pratique contemporains de l'intégration et de la coopération régionales sont des phénomènes relativement nouveaux sur la scène internationale, l'Afrique de l'Ouest figure parmi les régions du monde où on observe une certaine tradition d'expérience en matière d'intégration. Ce dynamisme ouest africain plus que jamais éprouvé, suscite néanmoins beaucoup d'espairs, car reposant sur des piliers solides (1) et des outils opérationnels dynamiques (2).

1.1. Les piliers de l'intégration régionale ouest africaine

L'intégration régionale en Afrique de l'ouest est l'une des plus fructueuses du continent africain. Elle a fait ses premiers pas dès la naissance du régionalisme⁷ en Afrique et s'est accentuée au fil du temps à travers les réformes initiées par les différentes organisations d'intégration régionales pour s'adapter aux nouvelles aspirations des populations de cette sous-région. A titre d'illustration, une revue du paysage juridique (a) et de la diversité des structures qui participent à cette intégration (b) est nécessaire.

1.1.1 Un cadre juridique attrayant

Le paysage juridique de l'intégration en Afrique de l'ouest est l'un des plus attrayants. Cet attrait procède d'instruments juridiques qui proviennent de ce qu'on pourrait appeler le « droit primaire » des organisations régionales concernées, c'est-à-dire un ensemble de traités négociés par les Etats membres et qui participent à l'ordonnancement juridique de ces organisations. L'on évoquera le droit primaire de quatre (4) institutions sur la multitude qui existe et qui selon nous illustrent parfaitement le dynamisme de l'intégration de l'Afrique de l'ouest. Il s'agit des traités créateurs de la CEDEAO, l'UEMOA, l'AES et le G5 SAHEL.

⁶ Avec une population qui devrait passer de 1 milliard aujourd'hui à 1,5 milliard d'ici 2035, le potentiel économique de l'Afrique est en plein essor. Selon la Banque Mondiale, le PIB global en Afrique sub-saharienne atteignait 1,29 milliards de dollars en 2012 et le Fonds Monétaire International prévoit que son taux de croissance atteindra 15 pour cent en 2026. L'Afrique francophone notamment a le potentiel pour attirer l'intérêt grandissant des investisseurs. [en ligne] www.linklaters.org.

⁷ Le régionalisme est une doctrine politique ou un système social et administratif qui cherche à valoriser et défendre les particularités et l'identité des régions au sein d'une même nation et à leur accorder une certaine autonomie politique ou économique. En politique, est l'attitude visant à la création de relations privilégiées entre plusieurs pays géographiquement proches, notamment pour favoriser les échanges commerciaux. Exemples : l'Union Africaine, l'Union Européenne, ALENA (Accord Libre-Echange Nord-Américain), Mercosur (en Amérique du Sud), etc. Jean Charles-BRUN, *Le Régionalisme*, Paris, CTHS, 2004, 2e éd., p. 373.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée par le traité de Lagos signé le 28 Mai 1975 par quinze pays⁸ de l'Afrique de l'Ouest, dans le but de dépasser les innombrables clivages, économiques, politiques, monétaires et linguistiques, pour déboucher sur une intensification de la coopération et des échanges. Suite aux changements et aux nouveaux mandats de la Communauté, un Traité révisé a été signé à Cotonou, en République du Bénin, en juillet 1993 par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée le 10 janvier 1994 par huit pays côtiers et sahéliens⁹, à la veille de la forte dévaluation de 50% du franc CFA. Elle naît des cendres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), née en 1972 de la conversion de l'Union douanière et économique de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO), un groupement douanier et économique beaucoup plus ancien. L'UEMOA a pour mission la réalisation de l'intégration économique des États membres, à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

Le G5 Sahel ou « G5S » quant à lui a été créé lors d'un sommet du 15 au 17 février 2014 par cinq États du Sahel¹⁰. En tant qu'organisation inter-gouvernementale, il constitue un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité entre les pays membres¹¹.

Pour ce qui de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), elle a été instituée le 16 septembre 2023, à travers la Charte du Liptako-Gourma signée par les Présidents du Burkina Faso, du Mali et du Niger. C'est une sorte de pacte de défense mutuelle dans lequel ce sont engagés les trois pays signataires qui a également des pans de coopération politiques et ambitionne à la longue de parvenir à une « véritable union économique et monétaire »¹².

Cet échantillonnage de textes fondateurs de certaines institutions qui meublent le paysage institutionnel de l'intégration régionale ouest africaine illustre à suffire le dynamisme observé et salué par tous. Ce dynamisme s'observe davantage dans les relations que ces institutions entretiennent entre elles.

⁸ Le Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. Le Cap-Vert a rejoint la Communauté en 1976 mais la Mauritanie a décidé de la quitter en 2000. [En ligne] www.wikipedia.org.

⁹ Le Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. [En ligne], www.wikipedia.org.

¹⁰ La Mauritanie, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad

¹¹ A ce jour le bilan de cette institution fait état de ce que le 15 mai 2022, le Mali a quitté l'organisation après une annonce, le 2 décembre 2023, le Niger et le Burkina Faso ont fait de même par un communiqué commun. Le 6 décembre 2023, la Mauritanie et le Tchad, les deux derniers membres du G5 Sahel, annoncent par le biais d'un communiqué commun que « prenant connaissance » des décisions de leurs « Républiques sœurs », ils vont mettre en œuvre le processus de dissolution du G5 Sahel. « Le G5 Sahel définitivement enterré par ses deux derniers membres [archive] », sur RFI, le 6 décembre 2023 (consulté le 7 février 2025).

¹² Communiqué final de la réunion des ministres de l'Économie et des Finances des trois États membres de l'AES réunis à Bamako, le 25 novembre 2023. Lire, AES (Alliance des États du Sahel), *Communiqué Final : Rencontre ministérielle des pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) sur le développement économique de l'espace du Liptako-Gourma*. <https://lefaso.net/spip.php>.

1.1.2 Un paysage institutionnel diversifié

Les structures d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest promeuvent traditionnellement le renforcement économique, la protection environnementale et la gestion de l'eau avec des commissions nationales et bilatérales appuyant la coopération. Il existe dans cette sous-région une quarantaine d'organisations inter-gouvernementales (OIG), dont certaines tirent leur origine de la période coloniale. La plupart d'entre elles poursuivent des objectifs spécifiques ou se limitent à certaines formes de coopération régionale. Il existe en outre plusieurs communautés économiques régionales (CER) ayant comme objectif l'intégration économique de leurs États membres dont la Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est la principale.

La CEDEAO est considérée comme l'une des principales CER dont la contribution à l'accélération du processus d'intégration continentale est indéniablement déterminante, notamment en ce qui concerne la libre circulation des biens et des personnes et des capitaux. Elle vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans les domaines économique, social et culturel avec pour finalité l'effectivité d'une union économique et monétaire.

Après plus de 42 ans d'existence, cette CER a enregistré d'importants progrès dans la mise en œuvre des chantiers majeurs de l'intégration régionale. Au niveau de son ambitieux projet de création d'un marché commun régional, les acquis obtenus portent notamment sur (i) l'adoption et la mise en œuvre de protocoles sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement, (ii) la création d'une Zone de Libre Échange (ZLE) avec la mise en place depuis 1979 d'un Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) et (iii) l'entrée en vigueur en janvier 2015 du Tarif Extérieur Commun (TEC-CEDEAO) qui constitue une avancée significative dans la création de l'union douanière.

Le régionalisme dynamique ouest africain a également favorisé la mise en place de projets particuliers notamment la création du Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) à Dakar ainsi qu'un institut de la pêche à Nouadhibou en Mauritanie et le Centre régional de l'énergie solaire (CRES) à Bamako. De la même manière, l'Union du Fleuve Mano a créé un certain nombre d'instituts au service de l'Union (télécommunications à Freetown, formation en transport maritime à Monrovia et formation en sylviculture à Bomi Hills au Libéria). Des institutions chargées du financement des projets et programmes d'intégration régionale ont été associées aux initiatives aussi bien de la CEAO que de la CEDEAO ; il s'agit respectivement du Fonds de solidarité et d'intervention pour le développement de la Communauté (FOSIDEC) et du Fonds de la CEDEAO.

On observe en outre une ambition plus spécialisée, c'est-à-dire que certaines institutions ont été créées dans le but d'aider les pays membres à résoudre un problème commun ou de promouvoir le développement de ressources communes. C'est le cas du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) créé suite à la grande sécheresse pour promouvoir la sécurité alimentaire et lutter contre la désertification. Les défis environnementaux ont également motivé la mission de l'Autorité de développement intégré de

la région du Liptako-Gourma (ALG)¹³ dont l'objectif est de promouvoir un cadre régional afin d'améliorer et de développer les ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agro-pastorales, de l'élevage et de la pêche, dans la région du Liptako-Gourma.

Dans le domaine de la coopération monétaire, l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) qui est devenue l'Union Economique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) depuis le mois de janvier 1994, a élargi ses fonctions au-delà de la politique monétaire, pour couvrir également les politiques économiques grâce à sa supranationalité et au soutien extérieur de la France. Les banques centrales de la région ont également créé, pour l'ensemble ouest-africain, la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest (CCAO), dans le but de faciliter les opérations de paiements au niveau intra-régional et de réduire l'utilisation des monnaies étrangères convertibles.

Toutefois, les développements récents soulèvent la question des rapports entre ces CER qui ne sont pas de nature à booster l'intégration régionale en Afrique de l'ouest. En effet, l'intégration régionale ouest africaine est affaiblie par le grand nombre d'organisations en place ayant des objectifs analogues ou divergents. La majorité des États de cette sous-région sont membres de plusieurs groupements régionaux avec des coûts de coordination élevés, sources de concurrence entre les politiques ou de confusion pour les bailleurs internationaux. C'est le cas de la CEDAO et de l'UEMOA où certains programmes menés par les deux institutions coexistent.

C'est également le cas de l'Autorité de Développement Intégré des États du Liptako-Gourma (ALG) et de la toute récente Alliance des États du Sahel (AES). S'il est vrai que ces deux entités présentent des différences significatives du point de vue de leur conception et leur orientation initiales les deux organisations se sont rapprochées l'une de l'autre en termes de compétence sectorielle¹⁴. En effet depuis sa réforme en 2017, l'ALG poursuit l'objectif d'améliorer la coopération en matière de sécurité entre ses États membres, de prévenir la radicalisation et de résoudre les conflits intra et intercommunautaires. Dans le cas de l'AES, peu après l'adoption de son acte fondateur, les thèmes centraux de l'intégration économique ont pris de plus en plus d'importance au point de demander s'il n'y a pas risque de concurrence entre ces deux institutions.

¹³ L'ALG est elle aussi une organisation régionale réunissant les États voisins du Burkina Faso, du Mali et du Niger, dont les origines remontent toutefois à 1970 ; elle est le fruit d'une initiative conjointe de deux organes du système des Nations Unies, à savoir la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a conduit à la signature, le 3 décembre 1970, d'un accord entre les trois pays portant création de l'ALG. Son siège est depuis à Ouagadougou. L'objectif initial de l'ALG était de promouvoir un cadre régional afin d'améliorer et de développer les ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agro-pastorales, de l'élevage et de la pêche, dans la région du Liptako-Gourma.

¹⁴ La création de l'ALG reposait sur une approche programmatique. Elle avait vocation à promouvoir le développement dans leur zone frontalière commune en intégrant leurs espaces économiques dans certains secteurs clés. L'AES a quant à elle été créée comme une alliance de défense collective. Lire GRÜTJEN (K.), « Tendances actuelles de l'évolution de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest – Défis pour la conception future de la politique étrangère et de développement », *IDOS Policy brief*, 2024, p. 5.

1.2. Les dynamiques opérationnelles du régionalisme ouest africain

Le modèle d'intégration en Afrique de l'ouest a longtemps été exalté et convoité non seulement pour ses piliers fondateurs, mais davantage pour ses réalisations. Celles-ci peuvent s'observer tant sur le plan socio-économique (1) que sur le plan sécuritaire (2).

1.2.1. Sur le plan socio-économique

L'effectivité d'une intégration socio-économique en Afrique de l'ouest s'observe à travers de nombreuses réalisations. Il ne s'agit pas seulement de la libre circulation des personnes, mais davantage de la création d'un marché commun pour la sous-région. Le Protocole sur la libre circulation des personnes est considéré comme l'une des réalisations importantes de la CEDEAO dont les programmes sont en cours d'exécution. La mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes, des biens et des services a entraîné un accroissement des échanges intra-régionaux entre les États membres. Afin d'accélérer la création de l'Union douanière, la CEDEAO a entamé en 2015 la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) et depuis juin 2018, tous les États membres, à l'exception du Cap Vert, appliquent le TEC de la CEDEAO.

Par ailleurs, en 2017, les États membres de la CEDEAO ont adopté un code des douanes commun pour renforcer cette architecture réglementaire de l'Union douanière et pour rationaliser les procédures douanières, ce qui devrait stimuler le commerce intra-régional. La CEDEAO a également mis en œuvre plusieurs projets d'infrastructure clés, notamment d'importantes routes régionales, des chemins de fer et des oléoducs.

Il s'agit d'aider les pays à développer leurs infrastructures en énergie, connectivité internet et construction de réseaux routiers dans toute la région. Il convient également d'observer que la CEDEAO a lancé une initiative d'autofinancement pour soutenir les programmes d'intégration régionale, réduisant ainsi sa forte dépendance à l'égard des donateurs.

Cependant, le paysage socio-économique ouest africain fait face à plusieurs défis notamment l'insécurité et les attaques terroristes ; l'absence d'harmonisation des politiques macro-économiques ; la faiblesse des réseaux d'infrastructures ; le financement limité de l'intégration régionale¹⁵.

En effet, la mauvaise santé économique des États de l'Afrique de l'Ouest est demeurée un obstacle pertinent aux efforts d'intégration menés depuis le début des années 1980. La crise économique du début des années 1990 a obligé les États membres à abandonner tous leurs plans de développement économique à long terme, y compris le développement par le biais de l'intégration régionale, pour rechercher la stabilisation à court terme.

Cette crise économique a également vidé les caisses des États. Les maigres recettes qui étaient disponibles dans le secteur public ont ainsi dû être rationnées suivant des priorités à court terme qui excluent l'intégration régionale ou ne lui accordent qu'une reconnaissance

¹⁵ La plupart des CERs, excepté la CEDEAO, doivent aussi leur survie à une subvention extérieure notamment la Cour des comptes européennes, ce qui est une grande faiblesse congénitale. MATAALA-TALA (L.), « Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique », *Revue des interventions économiques*, hors-série. Transformations 2017, p.4.

purement symbolique¹⁶. A l'heure actuelle le financement des CERs repose sur les aides bilatérales et multilatérales, les structures de financement de la CEDEAO et de l'UEMOA étant peu sollicitées¹⁷.

Au niveau de la libéralisation des échanges sous régionaux, les programmes d'ajustement structurel ont bloqué le processus parce qu'une libéralisation extérieure à la sous-région s'est imposée aux états. A cela faut ajouter le fait que les Etats de l'UMOA ont tous refusé de réduire les impôts sur les marchandises en provenance des autres états de la CEDEAO. C'est ainsi que la construction de la zone de libre-échange a pris du plomb dans l'aile. A ces raisons, il faut aussi relever l'envie de la Côte d'Ivoire et du Nigeria de conserver leur hégémonie économique sur les organisations de la sous-région¹⁸.

1.2.2. Sur le plan sécuritaire

Aucune disposition n'avait été prise dans le cadre du traité de la CEDEAO concernant la coopération régionale dans les domaines de la défense. La nécessité de créer un climat de confiance à travers la région, comme préalable à l'intégration régionale, a néanmoins été ressentie dès les premiers pas du régionalisme ouest africain. Cela a conduit la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à adopter le Protocole de non-agression de 1978 et le Protocole d'assistance mutuelle de 1981.

Cependant, aucun de ces deux protocoles n'a été mis en œuvre, alors que la tension politique a continué à s'accroître entre pays comme à l'intérieur des États membres¹⁹. Des conflits et tensions inter-étatiques de longue date ont ainsi dû être pris en charge de manière informelle par les dirigeants politiques de la sous-région.

Mais ces différentes initiatives de paix n'étaient cependant qu'une mesure ponctuelle destinée à régler des problèmes précis. Elles n'avaient pas été conçues comme formules de règlement des conflits futurs au sein de la Communauté. Pourtant la perturbation des programmes d'intégration régionale à cause des tensions interétatiques est sans équivoque. Cette instabilité régionale contribue en même temps à retarder la croissance et le développement

¹⁶ Après le profond déclin du début des années 1980, les économies nationales commencent à peine à se stabiliser. Malheureusement, les réformes dites d'ajustement structurel n'ont réussi que peu à transformer les structures économiques des pays ouest-africains, et la nécessité de transformer et de diversifier la base économique au niveau régional se fait sentir plus sévèrement que jamais. AYENI OLUBUKOLA (Q.) et OBEN (B.), « Les défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », *East African Scholars Multidisciplinary Bulletin*, Vol 2, Septembre 2019, p.3.

¹⁷ On peut citer sans exhaustivité, la Banque d'Investissement et de Développement (BID) et ses filiales – Le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRDC) et la Banque Régionale d'Investissement Communautaire (BRIC).

¹⁸ La Côte d'Ivoire exerce sa domination dans la zone UEMOA et cette position lui confère le privilège de gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour les pays francophones. Le Nigeria quant à lui, par son réservoir de consommateurs et ses potentialités économiques, domine la CEDEAO. Les deux états ici sont confrontés à un leadership larvé qui peut contribuer à améliorer ou à retarder la construction de l'intégration de la CEDEAO. AYENI OLUBUKOLA (Q.) et OBEN (B.), article précité, p.5.

¹⁹ Cette situation a atteint son apogée avec la guerre civile au Libéria et la mise en place par la CEDEAO d'un mécanisme de médiation pour répondre aux conflits régionaux. L'utilité de l'action concertée des États membres dans le conflit libérien se mesure par l'arrêt du carnage, la restauration de la paix et le lancement du processus électoral.

économiques des États membres et constitue une incitation négative à l'investissement. Il est ainsi indispensable d'œuvrer à la mise en place d'un système capable de sauvegarder et de garantir la paix et la sécurité de manière durable dans la région.

C'est ainsi que depuis quelques années, les CERs ouest africaines ont commencé à mettre en place des cadres institutionnels et des mécanismes de maintien de la paix. Le système le mieux conçu et le plus connu est certainement celui de la CEDEAO. Le Groupe de contrôle de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), est une force militaire d'interposition qui a été constitué pour résoudre les conflits et maintenir la paix au sein de la Communauté. Des opérations à cette guise ont été organisées au Libéria (1990-1999), en Sierra Léone (1997- 2000) et en Guinée (1998 -2000).

L'ECOMOG a été créé en 1990 avec pour mission principale de s'interposer dans les combats, d'imposer la paix et de la maintenir. L'interposition dans les combats se fait à la demande de tout gouvernement légalement constitué pour empêcher qu'une situation ne dégénère en anarchie, ou lorsque des factions rebelles tentent d'usurper le pouvoir ou de résister à l'autorité du gouvernement légal.

Ses missions visent à conclure un cessez-le-feu entre les belligérants, créer un climat favorable aux négociations et protéger les populations civiles. Après avoir fait le bilan de cette force militaire dans le règlement des conflits, les dirigeants de la CEDEAO ont décidé, en 1998, malgré ses nombreuses limites, de la maintenir en tant que future structure de maintien de paix dans la sous-région, sans toutefois repenser l'approche sécuritaire. Il se trouve que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au Sahel s'inscrit désormais dans une militarisation continue. L'on assiste davantage à des déploiements massifs de troupes et d'armes dans le Sahel pour contenir les assauts djihadistes.

Cette approche a jusqu'ici produit des résultats mitigés sur le terrain, car elle n'a pas permis d'anéantir les capacités opérationnelles des groupes terroristes et les FDS peinent à les contenir. Pire encore, on observe comme une montée en puissance des groupes terroristes et extrémistes violents au Sahara-Sahel et dans certaines parties de certains États côtiers de la sous-région²⁰ avec pour dommages collatéraux d'augmenter les pénuries énergétique et alimentaire, le chômage des jeunes et de limiter l'accès à l'éducation²¹. La militarisation continue semble montrer ainsi ses limites et plusieurs voix se lèvent pour dire que l'accent doit être mis sur la prévention de l'extrémisme violent et surtout la fourniture de services de base aux populations.

²⁰ Les pays les plus touchés sont le Mali, le Niger, le Nigeria, le Burkina Faso, etc. La montée en puissance de cette nouvelle forme d'insécurité dans le Sahel africain est favorisée par la porosité des frontières des États de cette partie du continent et les groupes armés en profitent pour nouer et consolider des alliances dans le but d'élargir et de consolider leur sphère d'action et de nuisance. Ces groupes ont fait du Sahel saharien un véritable champ de recrutement de combattants, de trafiquants d'armes et de stupéfiants. Parmi ces groupes terroristes figurent principalement Ansar Eddine, le Mouvement pour l'unicité et le djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), etc. « Ceux-ci ont entièrement pris le contrôle du nord du Mali depuis 2012 et le Burkina Faso par la suite. FOFACK (E.W), « La régionalisation de la sécurité collective en Afrique : d'une architecture continentale à un régionalisme de type conjoncturel », *revue Échanges*, n° 021, décembre 2023, p. 11.

²¹ Avec 12 000 écoles fermées et plus de 2 millions d'enfants touchés. La vulnérabilité des jeunes filles au risque de mariage précoce, de mutilations génitales féminines, d'exploitation et de traite s'en trouve aussi exacerbée. [En ligne], ONU, Conseil de sécurité 9825e séance – matin CS/15950 20 décembre 2024.

2. Les solutions innovantes devant renforcer le processus d'intégration régionale ouest africain

L'état des lieux du régionalisme ouest africain présente à ce jour un tableau mitigé. D'un côté, une intégration appréciée et même convoitée qui suscite de l'admiration, et d'un autre côté, une intégration en proie à de nombreuses crises endogènes et exogènes. Si des pistes de solutions idoines s'imposent, force est de constater que, l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest reste un processus qui ne peut être compris sans un examen minutieux des soubassements de l'évolution des sociétés ouest africaines à savoir, ses dimensions politiques voire idéologiques (1), socio-économiques (2) et sécuritaires (3).

2.1. Sur le plan politique

Il est indéniable que les élections jouent un rôle important dans un système démocratique en ce qu'elles permettent d'organiser une dévolution légale et légitime du pouvoir à des élus et à des institutions. Or, on constate dans la plupart des pays de la sous-région que le processus électoral, l'organisation des élections ainsi que leur proclamation font l'objet de contestations récurrentes.

Plusieurs pays de la sous-région sont installés dans des campagnes électorales permanentes, donnant lieu à des contentieux en amont et en aval du processus électoral.

Cette situation montre clairement les faiblesses des pays de la sous-région à stabiliser les questions électorales, et, *in fine*, à sortir du « ghetto électoral » et éviter « l'apathie politique »²² au moment où les besoins des jeunes et des femmes en termes d'éducation et d'emplois sont colossaux. C'est pourquoi il urge d'approfondir le processus de décentralisation parce que la démocratie s'incarne aussi à travers un Etat, qui se décline au niveau central et à un échelon local.

La décentralisation est l'outil qui permet de transférer des compétences aux collectivités locales, gérées par des organes élus grâce au suffrage universel. Cette dévolution de pouvoirs aux collectivités locales permet de rapprocher l'Etat des citoyens²³.

En outre, il urge de penser à une meilleure articulation entre décentralisation et aménagement du territoire. Une politique de décentralisation va de pair avec une politique d'aménagement du territoire puisque c'est à partir de l'aménagement du territoire qu'on connaît les besoins en matière de ressources humaines, économiques et en infrastructures à planifier dans le court et moyen terme pour une collectivité locale. C'est également grâce aux données

²² FINLEY (M.), « Démocratie antique et démocratie moderne », *Petite bibliothèque Payot*, 2003, p.6.

²³ Cette tendance se développe de plus en plus dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest comme le Ghana, le Sénégal. Mais elle est plus poussée dans les fédérations comme le Nigéria. Dans ce pays, les Etats et les collectivités locales ont beaucoup de prérogatives en matière de fiscalité locale.

de l'aménagement du territoire qu'on peut envisager de manière rationnelle la création de pôles de développement à l'intérieur d'un pays.

En tout état de cause, face à l'ampleur des défis à relever sur le plan économique, politique, environnemental, social et sécuritaire, l'avènement d'un leadership nouveau est nécessaire²⁴. Celui-ci devra entre autres promouvoir et renforcer le dialogue politique en vue de bâtir de larges consensus sur les questions fondamentales qui régissent la vie de la nation et éviter « les chevauchées solitaires » qui peuvent diviser et fracturer l'Etat et la société civile. Il devra en outre appliquer une stricte séparation des pouvoirs notamment entre l'Exécutif et le Judiciaire en vue d'amenuiser sinon d'éradiquer toute forme d'instrumentalisation de la justice au détriment des adversaires politiques.

2.2. Sur le plan socio-économique

Depuis longtemps, l'objet de l'intégration économique régionale a toujours été d'intensifier les échanges commerciaux et d'approfondir la spécialisation des économies des pays membres en fonction de leurs avantages comparatifs. Mais, l'intégration économique ne saurait se limiter à la libéralisation des marchés. L'expérience de la CEDEAO montre la nécessité de développer les infrastructures régionales et de promouvoir activement le développement et la diversification de la base de production, sans quoi le commerce inter-régional ne pourra se développer.

L'intégration monétaire complèterait ce tableau en permettant d'assurer l'harmonisation des politiques monétaires et une meilleure gestion macroéconomique, avant d'aboutir, à terme, au remplacement des monnaies locales inconvertibles par une seule monnaie régionale convertible. Au-delà, l'intégration régionale doit dépasser la coopération purement économique pour embrasser également les questions sociales, la culture, etc. L'absence de politiques stables et cohérentes dans ces domaines ne peut que nuire au bon fonctionnement du processus d'intégration dans son ensemble. L'expérience de l'Union européenne (EU) démontre clairement la nécessité de prendre sérieusement en compte ces autres dimensions de l'intégration.

A cela, il urge également de promouvoir l'inclusivité économique notamment envers les jeunes et les femmes. Les jeunes constituent la catégorie sociale la plus importante en Afrique de l'Ouest. 70% de la population a moins de 35 ans. La population de l'Afrique de l'Ouest estimée à plus de 350 millions d'habitants en 2023 va doubler à l'horizon 2050²⁵.

Cet accroissement démographique impose de nouveaux défis notamment celui de renforcer l'accès aux services publics de base, l'alphabétisation des populations, la création d'emplois, la

²⁴ Friedrich-Ebert-Stiftung, *Rapport atelier régional sur les Crises en Afrique de l'Ouest : défis et opportunités pour un nouveau modèle démocratique et de coopération régionale*, Nouvelles approches de sécurité collective, du 20-30 novembre 2023 à Dakar (Sénégal).

²⁵ Friedrich-Ebert-Stiftung, *Rapport atelier régional sur les Crises en Afrique de l'Ouest : défis et opportunités pour un nouveau modèle démocratique et de coopération régionale*, *op.cit.*, p. 13.

transformation structurelle des économies tant au plan national que local... Les jeunes doivent être au cœur des politiques de développement et dans la vie politique des Etats.

Quant aux femmes il faut avouer que, leur auto-détermination de plus en plus affirmée a poussé plusieurs pays à adopter des lois sur la parité hommes et femmes permettant à plusieurs d'entre elles d'être ans la vie politique en termes de représentation dans les institutions (Gouvernement, Parlement) et au niveau des collectivités locales.

En outre, la construction d'un régionalisme solide nécessite aussi de prendre en compte les légitimités traditionnelles dans la régulation sociale dans plusieurs pays de la sous-région et la nécessité de les impliquer davantage dans la construction de sociétés pluralistes et démocratiques qui prennent en compte l'histoire et les traditions des peuples²⁶.

2.3. Sur le plan sécuritaire

Face à la complexification des défis sécuritaires en Afrique marquée par la montée en puissance des groupes armés à l'instar de ceux à idéologie djihadiste dans le Sahel, il est nécessaire de mieux structurer la riposte à travers une meilleur coopération. Cela pourrait se décliner sous la forme d'un nouveau régionalisme dit conjoncturel qui tienne compte de la montée en puissance du terrorisme ou des extrémismes violents.

En effet, depuis le début de la décennie 2000, il se développe parallèlement à la régionalisation politique et économique, une autre forme de régionalisation, celle de la menace et de la terreur. Elle a trouvé un terreau fertile dans le Sahel et est l'œuvre des groupes fondamentalistes religieux ou djihadistes.

Les États africains avaient décidé de revoir leurs différentes stratégies de paix et de sécurité en créant de nouveaux mécanismes juridiques et institutionnels. Ce régionalisme sécuritaire visait à créer une architecture de défense collective régionale plus connue sous l'appellation d'Architecture africaine de paix et de sécurité africaine (APSA)²⁷. Malheureusement, son

²⁶ C'est le cas au Burkina Faso où la junte au pouvoir a institué depuis 2024 à travers le Décret n°2024-0500/PRES-TRANS/PM/MATDS/MFPTPS/MCCAT du 06/05/2024, une journée dédiée aux coutumes et aux traditions sur toute l'étendue du territoire. Cette journée qui réaffirme la laïcité de l'Etat burkinabè se tient chaque 15 mai.

²⁷ L'architecture africaine de paix et de sécurité ou APSA (de l'anglais, African Peace and Security Architecture) est un ensemble de dispositifs destinés à prévenir et gérer les conflits en Afrique, et à y consolider la paix, à laquelle adhère l'Union africaine (UA), ainsi que des Communautés économiques régionales (CER) et des Mécanismes régionaux (MR). L'APSA a fait son apparition dans le contexte des années 1990, lorsque le continent africain a été confronté à des crises graves, tels que la guerre civile en Somalie à partir de 1991, et le génocide de 1994 au Rwanda. En même temps, les statuts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ne permettent pas à l'OUA d'intervenir dans les affaires intérieures de ses États membres. Pour être en mesure d'intervenir dans des situations de graves violations des droits humains, les États membres de l'OUA décident de créer l'Union africaine (UA) en 2002. Deux ans plus tard, la décision d'établir l'APSA est prise. Pour plus amples explications, lire, LECOUTRE (D.), « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine* 4/2004 (n° 212), p. 131-162.

opérationnalisation a très rapidement montré ses limites face à la multiplication des groupes djihadistes au Sahel.

C'est pourquoi les États de la sous-région qui partagent les mêmes facteurs de vulnérabilité ont décidé de mettre sur pied, de véritables mécanismes sécuritaires de coopération et de coordination adaptée à la menace terroriste. Une sorte de pacte de sécurité collective conjoncturel sous régional tournée expressément vers la lutte contre les groupes djihadistes. L'approche dans cette nouvelle démarche est purement mutualiste et non intégrationniste²⁸ et se veut essentiellement antiterroriste.

Elle repose sur de nouveaux mécanismes qui consistent à apporter des réponses adéquates à des menaces clairement identifiées à l'intérieure de la sous-région en privilégiant une mutualisation des forces et une meilleure coordination de celles-ci. Relativement à l'actualité brûlante, c'est le cas des républiques du Burkina Faso, du Mali et du Niger dont les présidents de transition ont signé le 16 septembre 2023, la « Charte du Liptako-Gourma », instituant l'Alliance des États du Sahel (AES).

C'est une sorte de pacte de défense mutuelle qui à l'origine était une réponse²⁹ à la menace brandie par la conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO d'intervenir militairement au Niger pour rétablir l'ordre constitutionnel³⁰. Aujourd'hui bien qu'elle reste ancrée dans la défense sécuritaire collective de ses trois Etats-membres, la charte de l'AES, qui semble actuellement portée par une volonté politique plus forte en raison des évolutions actuelles sur la scène géopolitique a ouvert sa compétence à d'autres aspects sectoriels.

A ce propos, le communiqué final de la rencontre des Ministres de l'Économie et des Finances des trois États membres de l'AES, tenue le 25 novembre 2023 à Bamako (Mali) identifie les domaines politiques dans lesquels les trois États membres souhaitent coopérer plus étroitement

²⁸ Si l'approche intégrationniste semble bien fonctionner sur le plan politique et économique, cela n'est pas tout à fait le cas dans les situations d'incertitudes sécuritaires. La preuve en est que tous les mécanismes imaginés dans une approche intégrationniste, ont brillé par une difficile voire impossible opérationnalisation. FOFACK (E.W), article précité, p.14.

²⁹ Voir communiqué conjoint daté du 31 juillet 2023 dans lequel les trois Etats affirment que toute intervention militaire de la CEDEAO avec pour objectif de rétablir le président nigérien Mohamed BAZOUM, renversé par push, s'assimilerait à une déclaration de guerre à leur encontre.

³⁰ La Charte de l'AES dispose à ce effet que toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire d'une ou plusieurs Parties contractantes sera considérée comme une agression contre les autres Parties et engagera un devoir d'assistance et de secours de toutes les Parties, de manière individuelle ou collective, pour rétablir et assurer la sécurité au sein de l'espace couvert par l'Alliance, y compris l'emploi de la force armée. Voir Article 6 Charte de l'AES.

à l'avenir³¹. L'innovation de ce nouveau régionalisme sécuritaire est de structurer la riposte à travers une architecture de paix et de sécurité opérationnelle qui tient compte du type et de la nature de la menace clairement identifiés. Procédant ainsi, le processus décisionnel est débarrassé des lourdeurs³² et se trouve ainsi allégé, fluidifié et plus adapté à la menace asymétrique.

Conclusion :

Le fonctionnement réactionnaire et la vision quasi surannée de la plupart des CERs en Afrique de l'Ouest notamment la CEDEAO montrent que les pays de la sous-région n'ont pas encore accepté, avec suffisamment de conviction, l'intégration régionale comme instrument de développement et qu'ils sont encore loin de lui accorder toute la priorité nécessaire. Pourtant, il n'y a pas de doute que l'intégration régionale est un enjeu majeur pour le développement de l'Afrique en général et celui de l'Afrique de l'Ouest en particulier.

C'est un outil véritable de promotion de la croissance économique et du développement. Repenser l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest ne consiste donc pas à se demander si celle-ci est nécessaire ou souhaitable, mais à déterminer le choix des priorités et des stratégies opérationnelles. Cela comporte entre autres une certaine reconceptualisation de la notion d'intégration elle-même en tenant en compte les réalités endogènes de cette partie de l'Afrique. En outre, il faudra accorder une plus grande place aux dimensions non économiques (culturelles surtout) et faire valoir une vision plus large de l'intégration régionale axée sur une construction communautaire durable dont la mise en œuvre dépendra d'un changement d'attitude de la part de tous les acteurs engagés dans le processus.

³¹ Échanges commerciaux, circulation des personnes et des biens au sein de l'AES ; sécurité alimentaire ; sécurité énergétique ; transformation industrielle ; potentialités et perspectives ; financement, intégration économique, arsenal réglementaire et réformes nécessaires.

³² Loin de remettre en question la légitimité de l'APAS en matière de paix et de sécurité sur l'ensemble du continent, les mécanismes ad hoc comme le G5 Sahel et la FMM laissent cependant observer une intervention à minima de l'UA dans leur déploiement et leur fonctionnement. Cela est dû aux lourdeurs administratives et structurelles du CPS et de l'APSA que les États sahéliens ont voulu contourner. Le G5 Sahel et la FMM dans le territoire de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT) apparaissent donc comme un phénomène nouveau, preuve de l'émergence d'architectures régionales de sécurité collective dans la sous-région sahélo-saharienne en fonction de la conjoncture sécuritaire. FOFACK (E.W), *Ibidem*, p.16.

BIBLIOGRAPHIE

1. AES (Alliance des États du Sahel), *Communiqué Final : Rencontre ministérielle des pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) sur le développement économique de l'espace du Liptako-Gourma*. <https://lefaso.net/spip.php>.
2. AYENI OLUBUKOLA (Q.) et OBEN (B.), « Les défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », *East African Scholars Multidisciplinary Bulletin*, Vol 2, Septembre 2019.
3. Décret n°2024-0500/PRES-TRANS/PM/MATDS/MFPTPS/MCCAT du 06/05/2024, une journée dédiée aux coutumes et aux traditions sur toute l'étendue du territoire burkinabè.
4. Charles-BRUN, *Le Régionalisme*, Paris, CTHS, 2^{ème} édition, 2004.
5. GRÜTJEN (K.), « Tendances actuelles de l'évolution de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest – Défis pour la conception future de la politique étrangère et de développement », *IDOS Policy brief*, 2024.
6. FINLEY (M.), « Démocratie antique et démocratie moderne », *Petite bibliothèque Payot*, 2003.
7. Friedrich-Ebert-Stiftung, *Rapport atelier régional sur les Crises en Afrique de l'Ouest : défis et opportunités pour un nouveau modèle démocratique et de coopération régionale*, Nouvelles approches de sécurité collective, du 20-30 novembre 2023 à Dakar (Sénégal).
8. FOFACK (E.W.), « La régionalisation de la sécurité collective en Afrique : d'une architecture continentale à un régionalisme de type conjoncturel », *revue Échanges*, n° 021, décembre 2023.
9. LECOUTRE (D.), « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine* 4/2004 (n° 212).
10. MATALA-TALA (L.), « Le rôle et la place des communautés économiques régionales dans le développement de l'Afrique », *Revue interventions économiques*, hors-série. Transformations 2017.
11. NAREY O. (dir), *La construction de l'Etat en Afrique : entre démocratie et coups d'Etat*, Actes de la 3^{ème} édition des journées scientifiques de droit constitutionnel à Niamey (Niger) du 26 au 28 octobre 2022, édition l'Harmattan, 2023.
12. NKURUMAH Kwamé, *Africa Must Unite*, Library of Congress Catalog Card n°63-18462, 1963.
13. SANNY AGNORO (A.), *Regard critique sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Thèse de doctorat, Université Toulouse 1, 2008.